PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Planche L23

Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Loire Sevre Vignoble
Commune(s) : Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- NL — Zonage
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire
- Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2
- Périmètre patrimonial
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine bâti
- Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
- Cône de vue

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Liaisons

- Principe de liaison viaire
- Principe de liaison modes actifs

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Périmètres Reportés

- ZAC — Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

Fond de Plan

- Parcelle
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2017

- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Format d' impression des plans 913 x 991 mm

GRILLE DE REPERAGE

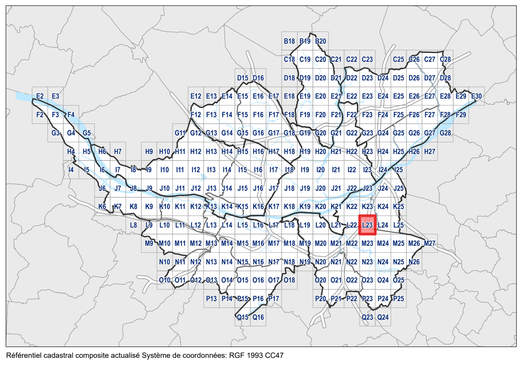

Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées: RGF 1993 CC47

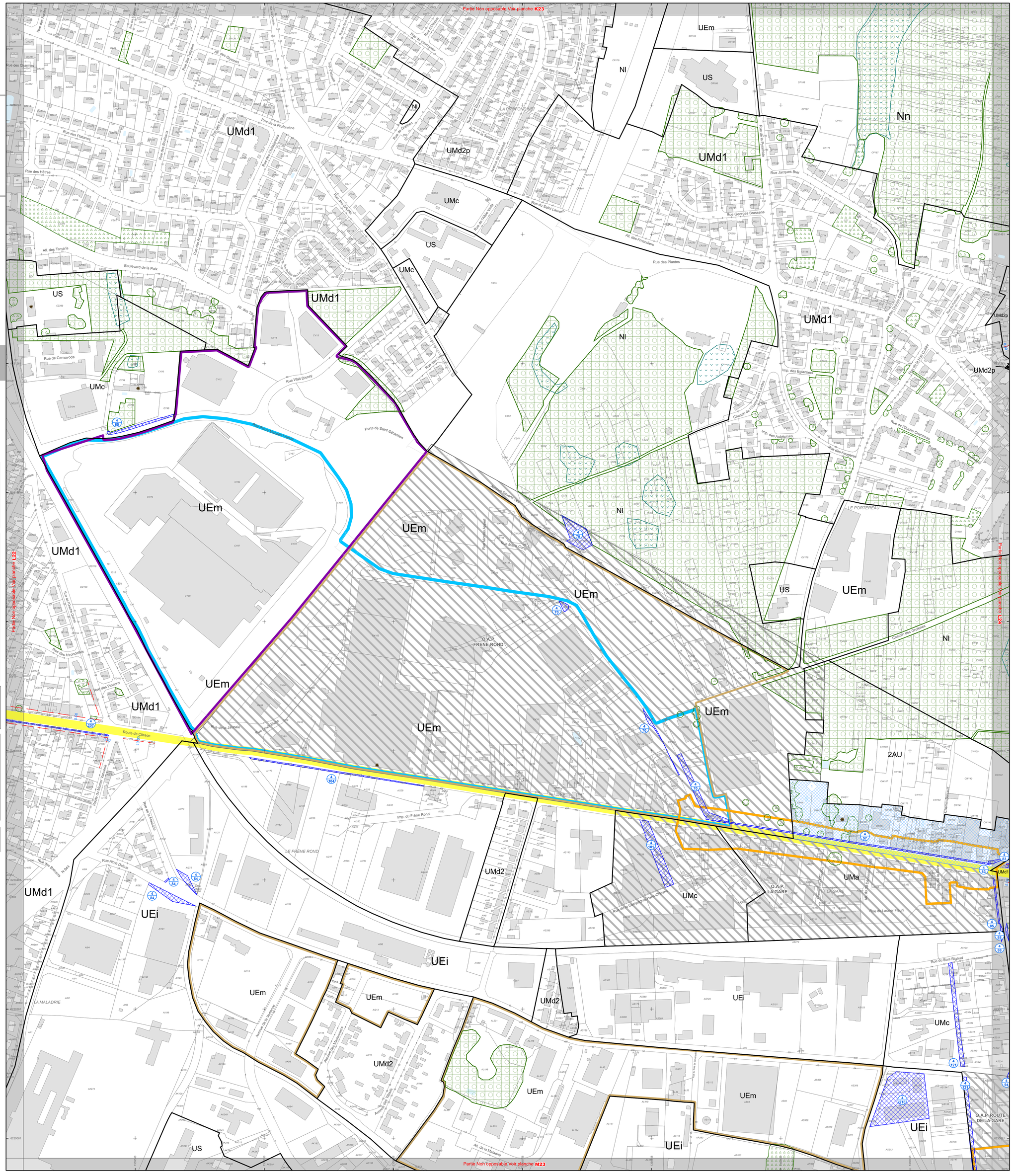
Partie Non opposable Voir planche K23
Partie Non opposable Voir planche L22
Partie Non opposable Voir planche L24
Partie Non opposable Voir planche M23
UMd1
UMd2p
UMc
US
NI
UEm
Nn
UMd2
UMa
UEi
2AU
Rue de la Profondine
Rue des Platanes
Rue des Hêtres
Boulevard de la Paix
Rue Walt Disney
Porte de Saint-Sébastien
Rue du Saint Laurent
Rue des Plantes
Rue Jacques Brel
Rue Georges Brassens
Route de Clisson
Rue de la Jaunaie
Rue Louis Blériot
Rue de la Mouche
Rue Aimé Dieuze
Rue de la Métairie
Rue de la Maladrie
Rue du Bois Rigaud
Rue de la Chapelle
Rue de l'Ouche Chaireau
Rue des Feughères
Rue des Hirondelles
Rue des Pinsons
Rue de Monier Verrière
Rue des Bleuets
Rue de la Cerisaie
Rue de la Cerisaie
Rue de la Cerisaie